



AIDE-MÉMOIRE DES LOIS ET POLITIQUES POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES (GIR)



PARTNERS FOR RESILIENCE
Working together on disasters, climate, ecosystems

Table des matières

INTRODUCTION _____	1
→ Pourquoi cet Aide-mémoire	
→ Le cycle d'élaboration des politiques	
→ Points d'entrée pour la coopération	
→ Mode d'emploi de cet Aide-mémoire	
AIDE-MEMOIRE _____	12
1. Examen des lois et/ou des politiques	
→ Que trouve-t-on dans les lois et/ou les politiques (ou peut-être, que n'y trouve-t-on pas) ?	
→ Questions clés pour l'analyse des politiques de GIR	
2. Politiques de planification et de budgétisation	
→ Comment met-on en œuvre les lois et/ou politiques ?	
→ Questions clés pour la planification des politiques et l'analyse budgétaire	
3. Examen de la mise en œuvre des politiques	
→ Comment les politiques sont-elles mises en œuvre? Quels en sont les effets ?	
→ Questions clés liées à l'examen de la mise en œuvre et de l'impact des politiques	
LISTE DES RÉFÉRENCES _____	32
DÉFINITIONS ET EXPLICATION DES POLITIQUES ET DES LOIS _____	34
ANNEXE 1 : BREF APERÇU DES POLITIQUES _____	36
ANNEXE 2 : ÉTUDE DE CAS: L'INDONÉSIE (DISPONIBLE EN LIGNE SUR LIBRARY.PARTNERSFORRESILIENCE.NL)	



INTRODUCTION

Pourquoi cet Aide-mémoire?



CE QUE C'EST ET CE QUE CE N'EST PAS?

Cet aide-mémoire des politiques de gestion intégrée des risques (GIR) a été élaboré à l'intention des membres de l'alliance des partenaires de résilience (PfR) et de leurs homologues nationaux. L'objectif de l'aide-mémoire est d'identifier les domaines à améliorer dans les lois, les politiques et la mise en œuvre effective de ces dernières par rapport à l'approche de GIR de PfR. Votre analyse peut servir de base à des stratégies de plaidoyer visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe (RRC), l'adaptation aux changements climatiques et la gestion et la restauration des écosystèmes (GRE) dans ces lois et politiques, et leur mise en œuvre sur le terrain. L'aide-mémoire ne fournit pas de directives pour développer de telles stratégies ou pour évaluer et soutenir la capacité de plaidoyer avec les partenaires. Consultez la liste de références ci-dessous pour obtenir des conseils et des outils sur ces étapes ultérieures.



À L'ATTENTION DES UTILISATEURS

1. Si vous avez un besoin urgent d'examiner un document de politique et que vous ne disposez pas d'assez de temps, référez-vous à **l'annexe 1 : Bref aperçu**
2. **Les pages 1 à 9** du présent document servent d'introduction à l'aide-mémoire. **Les pages 10 à 31** contiennent l'aide-mémoire lui-même.
3. Si vous avez besoin d'un exemple de la façon dont il faut utiliser cet aide-mémoire dans la pratique, allez à **l'annexe 2**: PfR Indonésie a aimablement testé et personnalisé une première ébauche de l'aide-mémoire à utiliser en Indonésie. Vous trouverez leurs produits à l'annexe 2. Ces produits incluent les questions de l'aide-mémoire, intégrées dans une liste personnalisée et structurée, ainsi que des lignes directrices pour les ateliers abordant chacune des trois étapes de l'examen des politiques abordées dans cet aide-mémoire, en utilisant différents indicateurs et outils d'analyse. Ils peuvent vous servir d'exemples inspirants sur la façon d'utiliser ce modèle d'aide-mémoire pour votre propre contexte.

AVANT DE COMMENCER

Lorsque vous discutez des lois et politiques, il est important de comprendre la signification de ces termes et le fonctionnement des processus d'élaboration, de modification et de révision. Les définitions et explications se trouvent à la page 34. Bien que les lois et politiques en matière de RRC soient une cible évidente de votre vérification, considérez que les sujets liés à la GIR peuvent être répartis dans plusieurs politiques et lois qui, au début, pourraient ne pas traiter spécifiquement du problème. Par exemple, une nouvelle loi sur la culture pourrait inclure des sujets liés à l'utilisation traditionnelle des terres, tandis qu'une politique de réforme de santé peut aborder des problèmes liés à la gestion des catastrophes, à la problématique du genre et à la prévention. Vous devrez donc décider de l'ampleur de votre volonté ou de votre capacité à vérifier le paysage politique et législatif des aspects liés à la GIR.

En outre, il est clair que des lois, politiques et plans distincts ne comprendront pas toujours les trois principaux aspects de la GIR. Il ne sera pas réaliste de plaider en faveur de l'inclusion exhaustive des trois aspects dans une législation ou une politique spécifique ; vous devrez choisir la bataille la plus réaliste et la plus enrichissante.

Tout en fournissant un outil pour analyser une loi ou une politique, cet aide-mémoire tient compte des principes de la GIR:

¹ *Partenaires de résilience : la prochaine phase*

<https://www.partnersforresilience.nl/en/about-us/our-vision-mission-and-approach>

² Extrait de <https://www.policynl.ca/policydevelopment/pages/evaluation-larger-process.html>

- Mettre au centre les personnes en situation de risque, sur base des ressources et des connaissances locales et traditionnelles ;
- Relier les domaines humanitaires et de développement avec un focus sur les moyens de subsistance ;
- Faire face aux risques à l'échelle du paysage ;
- Gérer et restaurer les écosystèmes ;
- Travailler à différentes échelles de temps pour assurer une planification adaptative ;
- Lier les réalités locales aux processus globaux ;
- Intégrer les disciplines et les approches pour englober différents risques ;
- Lier des partenariats avec les communautés, les organisations de société civile (OSC), l'Etat, les instituts de connaissances, le secteur privé et les médias

L'aide-mémoire s'inspire également des notions développées dans l'approche paysagère (voir la liste de références).

LE CYCLE DES POLITIQUES

L'aide-mémoire des politiques de la GIR se base sur le cycle des politiques (Voir Diagramme 1, veuillez noter qu'il s'agit d'une image simplifiée et « idéalisée²), qui articule un certain nombre de phases dans l'élaboration des politiques, dont la base est au centre, à savoir les bases factuelles sur lesquelles repose la politique. Cette preuve décrit le problème ou la situation à laquelle la loi ou la politique s'attaque.



LES DONNÉES PROBANTES AU CENTRE DE LA POLITIQUE

Pour donner un exemple du rôle des données probantes dans le cycle des politiques, imaginez une politique d'utilisation des sols. Une politique d'utilisation des sols devrait se fonder sur une variété de données probantes : une analyse géo-spatiale, des informations sur les écosystèmes présents, les besoins de la population, y compris les plus vulnérables, les projections de changement climatique, le patrimoine culturel de la région, les aptitudes agricoles, etc. Partenaires de résilience est un programme de plaidoyer basé sur des données probantes. La collecte de telles preuves et leur mise à la disposition des décideurs constituent une stratégie importante pour influencer les lois, les politiques et leur mise en œuvre. Dans de nombreux cas, les pouvoirs publics ne disposent pas des données nécessaires, c'est un point de départ important pour le dialogue et l'appui à une meilleure élaboration des politiques.

1

Choix de la problématique à traiter

La manière dont un enjeu attire l'attention des décideurs

Repérer / Faire remonter / Choisir :

- Des problèmes à résoudre
- Des projets à soutenir
- Des bonnes pratiques à adopter
- Des opportunités à saisir
- Des expériences à tenter
- Des données à partager (OpenData)

5

Surveillance des résultats

Vérification de la mise en œuvre et de l'atteinte des résultats souhaités

5.1 Évaluation

Prévoir des retours d'expériences, une évaluation par les usagers, des comparaisons régulières aux objectifs attendus...

5.2 Amélioration continue

- Permettre une amélioration continue du service public, une flexibilité des procédures
- Prévoir, préparer ou organiser l'arrêt, la réactualisation, la remise en chantier, le remplacement ou le recyclage de la politique

4

Concrétisation de la solution

Réalisation pratique des décisions

- Déployer les solutions sur le terrain
- Généraliser les expérimentations
- S'appuyer sur l'intelligence collective
- Organiser la collaboration entre les acteurs
- Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre



2

Proposition de solutions

La façon dont les différentes options sont identifiées, analysées et conçues

2.1 Analyse

Comprendre la situation et les enjeux, faire un constat des données du problème, du périmètre d'action, des acteurs en présence, des avis, des freins possibles, des solutions déjà existantes...

2.2 Idées

Trouver un maximum d'idées de manière collaborative, proposer des réponses possibles (micro-solutions et/ou réponses globales)

2.3 Scénarios

Concevoir différents scénarios possibles, des solutions complètes adaptées au contexte

- Montrer les résultats attendus
- Évaluer les moyens nécessaires et les conséquences prévisibles
- Prototyper, tester, maquetter les solutions



3

3. Choix d'une solution

Les méthodes de prise de décision pour répondre à une problématique

3.1 Débat

- Discuter des solutions proposées
- Améliorer, recomposer des solutions
- S'approprier les propositions
- Tenter d'atteindre un consensus ou consentement
- Communiquer de manière horizontale et transparente

3.2 Choix

Suite au débat, choisir la meilleure solution à mettre en œuvre

Diagramme 1 : Cycle politique

Inspiré par le diagramme sur : www.cap-collectif.com

En général, un cadre de politique devrait refléter les caractéristiques suivantes :

- Être tourné vers l'avenir, c'est-à-dire qu'il doit avoir une vision à long terme du problème et offrir une solution à long terme ;
- Bénéficier de l'expérience d'autres personnes ayant résolu des situations similaires ;
- Chercher de nouvelles solutions aux vieux problèmes en précisant les objectifs et les résultats ;
- S'appuyer sur une étude ou une analyse en cours du problème rencontré ;
- Offrir une solution inclusive à tous les segments de la communauté dans lesquels il sera mis en œuvre ;
- S'intégrer dans les politiques actuelles mises en œuvre par d'autres agences ;
- Emprunter des meilleures pratiques et apprendre des erreurs de mise en œuvre et des réussites ailleurs ;
- Avoir une stratégie de communication intégrée pour la diffusion au public et à toutes les parties prenantes ;
- Avoir des mécanismes d'évaluation et de révision comme l'une de ses caractéristiques ; et
- Fournir une déclaration d'évaluation d'impact préalable à la législation.

Pour cet aide-mémoire, nous avons adapté le cycle ci-dessus pour tenir compte des différentes étapes au cours desquelles la politique peut être révisée et / ou influencée par les organisations de la société civile (voir diagramme 2).

1. Examen des politiques - analyse critique des politiques et lois existantes.
2. Examen de la planification et du budget - Analyse de la traduction de ces politiques en plans et budgets (annuels) au niveau national, régional/ provincial et de district/ cercle et communal.
3. Examen de la mise en œuvre - L'impact réel (et perçu) de la mise en œuvre de ces politiques sur le terrain.
4. Influence des politiques - Après examen, des stratégies et actions d'influence des politiques sont élaborées et appliquées. Ce serait l'étape de suivi de l'utilisation de l'aide-mémoire et ce n'est pas le sujet de ce document.

En s'appuyant sur la base de données probantes en GIR (des PfR 1 et 2 combinés), les résultats des trois analyses fournissent des informations sur les stratégies dans les trajectoires du dialogue politique (voir le diagramme 2). Cette analyse peut faire partie des études de base ou des études ultérieures menées au niveau national, du district ou local pour éclairer la stratégie de plaidoyer et les actions à entreprendre dans les trajectoires de dialogue de PfR.

En se basant sur les étapes ci-dessus, cet aide-mémoire comprend trois sections distinctes avec leur propre ensemble distinct de questions clés. Selon l'organisation et le partenaire, les différentes sections peuvent être utilisées par différentes parties prenantes, mais toutes les informations doivent être renvoyées au groupe clé/à l'équipe pays qui élabore la stratégie commune de dialogue politique. On trouvera à l'annexe 2 des exemples de directives pour la facilitation d'ateliers et d'instruments / outils d'analyse utilisés en Indonésie.



Diagramme 2 : Cycle d'examen des politiques

³ See also the Partner for Resilience Library: <http://library.partnersforresilience.nl>

Points de départ favorables à un engagement

Dans la plupart des pays, il est exceptionnel qu'une loi ou une politique comporte une disposition relative à la révision automatique, comme décrit dans l'aperçu du diagramme 2. Par conséquent, il est important de suivre les initiatives visant à modifier les lois existantes, à en adopter de nouvelles, à mettre à jour les processus ou les directives, etc., et à saisir les occasions qui se présentent afin que nous puissions faire avancer notre programme. Nous pouvons ensuite ajuster notre programmation pour être en phase avec les opportunités qui s'offrent à nous.

Pour aider à identifier les possibilités de participer à la révision des politiques/lois, les questions suivantes peuvent être utilisées :

Mécanismes d'examen et d'ajustement :

- La révision de la politique/loi est-elle prévue dans la politique/loi elle-même ?
- La politique devrait-elle être réexaminée dans les années à venir ? (Les ministres et/ou les parlementaires peuvent en être conscients ou peuvent entamer un examen).
- Existe-t-il une initiative interne pour l'examen des politiques ? (Si le ministère ou le parlement ne prévoit pas de révision, vous pouvez envisager de plaider en faveur de la révision).
- Existe-t-il un mécanisme qui donne aux ministères ou au Parlement la possibilité d'adapter une loi ou une politique si nécessaire ?
- Comment les politiques et les lois sont-elles contrôlées ?
- Comment les faiblesses politiques observées sont-elles actuellement traitées ?

Inclusion des parties prenantes :

- Le point focal/le secrétariat des politiques (généralement au sein d'un ministère) organise-t-il un dialogue politique ou un forum de dialogue avec les OSC, les donateurs, etc. ?
- Les groupes de parties prenantes, y compris la société civile, ont-ils été consultés lors de l'élaboration, de l'examen ou du suivi de la mise en œuvre de la politique ? Et la politique reflète-t-elle leurs contributions ?
- La politique invite-t-elle et favorise-t-elle la participation des parties prenantes aux étapes de développement, de révision, de planification, de budgétisation et de mise en œuvre de la politique ?
- Existe-t-il un forum régulier pour le dialogue politique et la participation des OSC, par exemple les groupes de travail sectoriels ?
- Savez-vous comment les politiques et les lois sont perçues par les autres parties prenantes, qui sont en faveur, qui sont contre, qui ont du pouvoir, qui n'ont pas de pouvoir, qui sont des alliées ? Une analyse des pouvoirs peut vous aider ici.

Dans certains pays, le processus législatif est clairement formalisé et décrit avec diligence, comme en témoigne le « Guide du processus législatif au Kenya », publié par la Commission de réforme de la législation du Kenya en 2015. Cela constitue un bon outil pour évaluer dans quelle mesure, par exemple, le public a la possibilité de participer à l'élaboration, à la formulation et à la révision des politiques et des lois.

Ce type de document répondra à des questions importantes telles que :

- Quels sont les acteurs et institutions clés qui prennent les décisions concernant les politiques, ainsi que ceux qui peuvent influencer les décideurs ?
- Quelles sont les institutions et les organisations qui assurent la médiation entre l'interface et les utilisateurs ?
- Quelle est la répartition du pouvoir politique entre les principaux acteurs ? (Compréhension du contexte social et politique)

Comment utiliser cet aide-mémoire?



Il y a plusieurs façons d'utiliser cet aide-mémoire. Si le temps et les ressources disponibles sont limités, l'aide-mémoire peut être utilisé pour effectuer un «aperçu rapide des politiques», voir Annexe 1.

Pour un exemple de la manière dont l'aide-mémoire peut être personnalisé pour être utilisé dans le pays, voir à l'annexe 2 le travail concis réalisé par PfR Indonésie pour créer des lignes directrices et des instruments adaptés au contexte indonésien.

Comme décrit ci-dessus, l'aide-mémoire est composé de trois sections :

- 1. Examen de politique - voir section 1. Examen de politique à la page 6.**
- 2. Examen de la planification et du budget - voir section 2. Planification des politiques et budget à la page 11.**
- 3. Examen de la mise en œuvre - voir section 3. Examen de la mise en œuvre de la politique, à la page 13.**

Pour répondre aux questions de chacune de ces trois sections, vous pouvez vous appuyer sur :

- A. Vos connaissances actuelles et une lecture attentive du document de politique.
- B. Réunions avec les parties prenantes, y compris celles ayant des connaissances spécialisées en matière de RRC/ACC/GRE, si nécessaire, pour une analyse critique. À la phase 1, vous aurez principalement besoin de parties prenantes au niveau national ; pour les phases 2 et 3, planification et budget, mise en œuvre et impact, vous aurez également besoin de parties prenantes au niveau sous-national et, pour la phase 3 en particulier, d'une interaction avec les parties prenantes locales.
- C. Réunions avec les parties prenantes, y compris l'Etat. En incluant l'Etat dans votre analyse d'une politique, vous pourrez en apprendre plus sur le contexte et la mise en œuvre de la politique. Cela vous aidera également à établir des relations utiles avec les pouvoirs publics de l'Etat, qu'ils soient aux niveaux national, régional ou local.

En gardant à l'esprit que pour influencer la politique, vous devrez impliquer d'autres parties prenantes, y compris l'Etat, il sera bénéfique de les contacter pendant le processus pour en savoir plus. D'autre part, il est important de développer votre propre point de vue et les principales demandes de changement de politique / mise en œuvre - liées à la gestion intégrée des risques - afin de consulter vos interlocuteurs tout en gardant à l'esprit votre propre agenda et votre objectif.

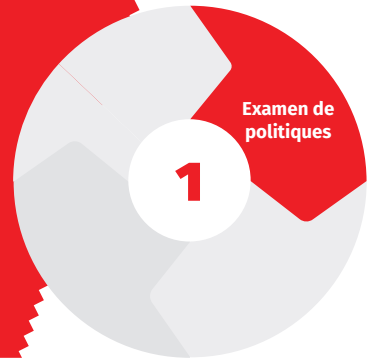
Les questions ci-dessous constituent une ligne directrice qui peut vous aider à vous assurer que vous avez examiné une politique sous tous les angles pertinents liés à la gestion intégrée des risques.

En parcourant les questions de chaque catégorie, vous constaterez que vous ne pourrez peut-être pas répondre à toutes les questions, même lorsque vous vous adresserez aux parties prenantes locales, aux décideurs et aux responsables de la mise en œuvre. Certaines questions peuvent ne pas être pertinentes pour la politique que vous analysez, d'autres peuvent ne pas être pertinentes pour le contexte spécifique dans lequel vous travaillez.

Dans le même temps, le fait qu'il soit impossible de répondre à une question risque de vous faire prendre conscience de votre programme de plaidoyer. Vous souhaitez peut-être plaider en faveur de l'inclusion de cet aspect qui manque dans la loi ou la politique !

1. Examen de lois et/ou de politiques

QUE TROUVE-T-ON DANS LES LOIS ET/OU LES POLITIQUES (OU PEUT-ÊTRE, QUE N'Y TROUVE-T-ON PAS) ?



Tout d'abord, il est essentiel de sélectionner les lois et les politiques qui sont au cœur de votre programme de plaidoyer, celles qui sont directement liées au problème que vous souhaitez aborder. Pour ce faire, vous devrez analyser le paysage politique au sens large.

Une fois que la loi ou la politique à cibler est clairement définie, il est essentiel d'obtenir la version la plus récente de la loi ou de la politique que vous souhaitez examiner (y compris les modifications/mises à jour possibles et les plans de mise en application).

Comme il est long et difficile de mettre une loi ou une politique à l'agenda politique pour examen, il peut également être stratégique de rechercher les lois / politiques qui sont déjà à l'ordre du jour et qui seront examinées afin que cette occasion puisse être saisie pour participer à ce processus en tant que PfR. Dans ce cas, une analyse de GIR approfondie de la politique/loi en cours de révision est toujours nécessaire pour que le plaidoyer soit efficace, afin de formuler des « demandes de politique » - la manière exacte dont vous voudriez que la loi ou la politique soit adaptée.



Discuter de la politique existante avec les décideurs politiques concernés et demander des explications sur son évolution, son histoire, ses bases factuelles et son état actuel peuvent constituer un bon point de départ pour en savoir plus sur la politique, établir des relations avec les décideurs politiques pertinents et des informations importantes pour votre analyse politique.

Selon votre portée et votre angle, la révision d'un document de politique peut inclure :

- rassembler des documents de politique qui ont une incidence sur le secteur concerné ;
- cataloguer le contenu par rapport à l'objectif de l'analyse ;
- souligner les incohérences, les liens et les chevauchements entre les documents ;
- identifier les innovations et les leçons particulières dans les documents ;
- comparer les positions de ces documents avec celles des principaux groupes de parties prenantes ;
- noter tout conflit ou lacune concernant les obligations et les opportunités internationales ;
- identifier les problèmes liés à la mise en œuvre, notamment sur les implications en termes de capacité ; et
- identifier des mécanismes de dialogue entre les parties prenantes, afin de concilier des objectifs potentiellement contradictoires et une coordination intersectorielle.

Cohérence des politiques : Expérience des Philippines

Lorsque vous parlez de politiques liées à la gestion intégrée des risques, il est important de garder à l'esprit que nous traitons de nombreuses politiques et législations - du moins aux Philippines. Il existe des lois clés, à savoir la Constitution philippine, la loi philippine sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe, la loi sur les changements climatiques. Et beaucoup de lois relatives à l'environnement, au régime foncier, au code du bâtiment, etc. Ces lois majeures ont leurs règles et règlements d'application correspondants. Certaines n'en ont pas encore et sont donc difficiles à mettre en œuvre.

Outre ces lois majeures, il existe des décrets, des arrêtés de service, des circulaires conjointes, etc. Il existe également des directives d'application abordant des préoccupations spécifiques, telles que l'intégration de la RRC dans les plans de développement locaux ou l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement locaux.

Le but de cette élaboration est que le volume considérable de politiques et de lois crée une situation dans laquelle les politiques et les lois manquent de cohérence, les dispositions spécifiques de lois spécifiques ayant même pour effet de s'annuler. Pour le moins, grand nombre de publications de politiques sont source de confusion et contribuent à une faible conformité. L'examen des politiques doit en tenir compte.

Il est également important de déterminer qui sont ceux qui ont publié les politiques et les directives. Différentes agences sont responsables de la publication d'un nombre également important de lignes directrices. Cela contribue également au manque de cohérence et à la confusion, en particulier de la part des agences qui refusent de se parler, même si elles reconnaissent le problème en privé. La recherche sur les politiques doit identifier la manière dont les agences et même les individus se positionnent par rapport aux questions de politique.

Parmi le grand nombre de «décideurs», il est essentiel d'identifier qui a le plus d'influence. Ceux-ci devraient être les cibles du plaidoyer politique. Avec le grand nombre d'agences et d'individus qui bricolent les politiques, il est impossible d'investir du temps et des efforts au même niveau.

Il est également important que nous apprenions le processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions. Il serait difficile pour nous de mener des activités de plaidoyer en matière de politique générale sans acquérir une connaissance approfondie (ou adéquate) du processus politique, en particulier de la manière dont les modifications sont introduites. L'hypothèse retenue ici est qu'il existe des politiques pertinentes existantes et qu'il est plus facile de travailler sur des modifications de politiques, d'améliorer les politiques, que de mener à bien le processus de plaidoyer en faveur d'une nouvelle législation.

Questions clés pour l'analyse des politiques de GIR



BASE DE DONNÉES PROBANTE

Pour qu'une loi ou une politique atteigne son objectif, elle doit être basée sur une évaluation claire de la situation actuelle ainsi que sur une projection de l'évolution de la situation actuelle. Celles-ci doivent reposer sur des données probantes, une collecte de données et des recherches sur les facteurs pertinents que la loi ou la politique vise à régler.

- 1. La politique est-elle enracinée dans des bases factuelles et basée sur des données de qualité et des informations climatologiques ?**
- 2. La politique est-elle basée sur une analyse des fonctions des écosystèmes et de leurs impacts sur les écosystèmes ? La politique évite-t-elle un impact négatif sur les services écosystémiques vitaux et la biodiversité ?**
- 3. La politique est-elle sensible aux impacts (potentiels) du changement climatique, de l'urbanisation, de la croissance démographique, des tendances économiques mondiales ?**
- 4. La politique comprend-elle une cartographie détaillée des risques et des dangers qu'elle aborde (géologie, climatologie, météorologie, conflits, tremblements de terre, etc.) présents dans le pays (ou les zones cibles), y compris les corrélations entre les dangers ?**
- 5. La politique s'attaque-t-elle aux causes structurelles et propose-t-elle des stratégies à long terme (ou seulement des gains à court terme) ?**



COHÉRENCE ET APPROCHE INTÉGRÉE

Une loi ou une politique n'est jamais produite isolément. Elle fait partie d'un ensemble plus large de politiques et de lois, et la mise en œuvre d'une politique aura des effets qui vont au-delà de la portée de ses objectifs immédiats. Par exemple, une politique visant à accroître les investissements étrangers peut, en facilitant ces derniers, avoir un impact sur les écosystèmes et les moyens de subsistance de la région où ils sera réalisés. Ces aspects devraient donc être pris en compte lors de la formulation d'une politique ou d'une loi.

- 1. La politique prend-elle en compte les autres politiques existantes en matière d'utilisation des sols, de réduction des risques de catastrophe, d'environnement et de climat, et y fait-elle référence ?**
 - Si la loi ou la politique est principalement une loi ou une politique de RRC, fait-elle référence aux aspects et impacts pertinents sur les écosystèmes et les changements climatiques ? (Par exemple, comment la gestion des écosystèmes peut-elle être utilisée pour protéger les communautés.)
 - S'il s'agit principalement d'une loi ou d'une politique relative aux écosystèmes ou aux changements climatiques, fait-elle référence aux aspects et impacts pertinents de la RRC ? (Par exemple, comment les changements climatiques peuvent-ils entraîner une fréquence plus élevée de risques liés au climat.)
- 2. La politique fait-elle référence aux normes internationales en vigueur relatives à la GIR ratifiées par le pays (UNFCCC, Sendai, ODD, Habitat 3, Ramsar) ?**
- 3. L'analyse d'impact comprend-elle une évaluation d'impact social ? L'évaluation de l'impact social prend-elle suffisamment en compte les groupes vulnérables ?**
- 4. Si la politique est une politique d'utilisation des sols ou de développement (par exemple, en ce qui concerne l'agriculture, la foresterie, la pêche, le développement des infrastructures et la gestion des ressources naturelles), inclut-elle des mesures de protection de l'environnement, empêchant ainsi une augmentation des risques de catastrophe ?**
- 5. La politique facilite-t-elle les mesures qui s'attaquent aux causes fondamentales des risques pour l'environnement, y compris la gestion et la restauration des écosystèmes (GRE) et de leurs services ?**



LA COMMUNAUTÉ AU CENTRE

Les communautés devraient être au centre de la loi ou de la politique, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, dont la vie et les moyens de subsistance sont de plus en plus menacés par les catastrophes, les conséquences des écosystèmes dégradés et les changements climatiques.

- 1. La politique identifie-t-elle les causes de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement ?**
- 2. La politique traite-t-elle des problèmes d'accès et de contrôle de la communauté sur les ressources nécessaires aux moyens de subsistance et à l'adaptation ?**
- 3. Décrit-elle quelles institutions sont responsables et en charge de la mise en œuvre de la politique (aux niveaux national, régional et local) ?**
- 4. Les structures institutionnelles créées dans la législation ou la politique disposent-elles de mécanismes permettant une cascade au niveau de la communauté ? (Sont-elles décentralisées au niveau des provinces ou des villages ?)**
- 5. La représentation des communautés est-elle prévue dans les structures de gouvernance proposées dans la législation (c'est-à-dire des représentants du public dans les conseils créés) ? Si oui, comment ?**



GENRE ET GROUPES VULNÉRABLES

Les catastrophes ne frappent pas tout le monde avec la même intensité : certains groupes au sein de la société sont touchés de manière disproportionnée en raison de leur position déjà vulnérable en termes de faible revenu, d'origine ethnique spécifique, de sexe, de handicap, de jeunesse et de vieillesse. Les personnes défavorisées vivent souvent dans les zones géographiques les plus vulnérables, ce qui les expose à des risques naturels tels que les inondations, les cyclones et les sécheresses. Lorsqu'une catastrophe survient, leur capacité de réaction est limitée. Leurs maisons sont souvent de mauvaise qualité et leurs moyens de subsistance dépendent fortement des conditions météorologiques. Pour aggraver les choses, ils sont souvent exclus des opérations de préparation et de secours. De même, la manière dont la politique ou la loi répond aux vulnérabilités de ces groupes doit être clairement définie.

- 1. La politique soutient-elle l'inclusion et la protection des femmes et des autres groupes vulnérables ?**
- 2. La politique prend-elle en compte les différents besoins des différents groupes vulnérables en ce qui concerne les chocs et les stress, y compris les aléas naturels, les conflits et les changements climatiques ?**
- 3. La politique reconnaît-elle le genre et la façon dont les femmes et les hommes ont des vulnérabilités différentes face aux chocs et aux tensions ?**
- 4. Comment les personnes pauvres et marginalisées participent-elles au processus d'élaboration des politiques ou assurent-elles une mise en œuvre et un examen efficaces des politiques ? Ces processus respectent-ils les principes de la GIR ?**
- 5. Existe-t-il une représentation des femmes dans la structure de gouvernance créée par la loi ou la politique ? La représentation est-elle adéquate ? (Respecte-t-elle les seuils (légaux), tels que la moitié ou le tiers des membres**



GESTION DES RISQUES DANS UNE APPROCHE PAYSAGÈRE INTÉGRÉE

La loi ou la politique devrait prendre en compte l'ensemble du paysage dans lequel les risques sont perçus et se manifestent, ainsi que les nombreuses interactions et interdépendances entre l'environnement, les moyens de subsistance et les communautés dans différentes parties du paysage, en amont et en aval d'une rivière, par exemple.

- 1. Les évaluations et les mesures prévues dans la politique tiennent-elles compte du paysage global dans lequel les risques prennent naissance et se manifestent ? Plus particulièrement :**
- 2. La politique facilite-t-elle l'accès aux informations climatologiques pour l'analyse et la planification des risques ?**
- 3. La politique facilite-t-elle la mise en place de systèmes d'alerte précoce fonctionnels (le cas échéant) ?**
- 4. La politique encourage-t-elle la recherche sur le climat ?**
- 5. La politique favorise-t-elle la protection des ressources naturelles telles que les fleuves, les rivières, les lacs, les sols ?**
- 6. La politique traite-t-elle de la protection des actifs clés, y compris les abris, des dangers ?**
- 7. La politique contient-elle des clauses sur la préparation et l'atténuation des catastrophes, l'intervention et le relèvement ?**
- 8. La politique facilite-t-elle le renforcement des capacités des acteurs locaux à faire face aux catastrophes ?**
- 9. La politique favorise-t-elle la diversification des moyens de subsistance afin de réduire la vulnérabilité et d'accroître la capacité d'adaptation et d'absorption ?**
- 10. La politique promeut-elle les ressources en terres et en eau et les technologies agricoles appropriées, ainsi que l'utilisation économique des aliments, de l'eau et des intrants agricoles ?**
- 11. La politique facilite-t-elle l'accès aux services financiers, tels que l'épargne et le crédit, les assurances ?**

2. Politiques de planification et de budgétisation

COMMENT MET-ON EN ŒUVRE LES LOIS
ET/OU POLITIQUES ?



Une politique peut répondre à tous les critères définis sur papier, avec la GIR intégrée dans son texte. Cependant, pour rendre opérationnelle une politique, des étapes supplémentaires sont nécessaires. La politique doit être traduite en plans concrets et ces plans doivent être soutenus par un budget (suffisant). En répondant aux questions ci-dessous, vous pourrez mieux comprendre l'efficacité d'une politique : Est-ce un tigre de papier ou une vraie politique ?

La planification et l'analyse budgétaire peuvent être utilisées pour :

- Faire porter les voix des personnes qui ne sont pas entendues.
- Aborder des questions qui seraient autrement négligées et attirer l'attention des médias et d'autres acteurs de la société civile.
- Confronter les dynamiques de pouvoir inégales qui affectent la répartition des ressources publiques.
- Faire pression sur les institutions de gouvernance pour traiter les personnes marginalisées avec dignité.
- Créer de nouveaux espaces publics pour la participation de la population.
- Reliez les expériences au niveau micro aux politiques économiques et sociales au niveau macro.
- Découvrir comment fonctionnent les systèmes de prise de décision et comment intervenir au plus tôt dans le processus de décision.
- Acquérir les connaissances nécessaires pour participer efficacement au débat public.



Lors de l'analyse d'une politique avec des parties prenantes, par exemple, il peut être stratégique d'inviter une personne du ministère du Plan et/ou du ministère des Finances (ou de ses homologues locaux), car elle connaît les cycles de politique et de budget et peut donner des conseils sur le moment opportun d'organiser des dialogues sur le contenu de la politique et la budgétisation des politiques.

Questions clés pour la planification des politiques et l'analyse budgétaire



DISTRIBUTION, COMMUNICATION

L'une des principales difficultés des décideurs consiste à s'assurer que la politique ou la loi sur laquelle ils ont travaillé est effectivement mise en œuvre. Dans de nombreux pays, le système de gouvernance n'est pas très fort et les autorités locales ne sont pas toujours au courant des processus politiques au niveau national. S'assurer que les lois et les politiques parviennent et profitent aux communautés où l'impact devrait être un point de départ important du dialogue.

- 1. La loi/politique est-elle traduite dans toutes les langues nationales et, le cas échéant, dans les langues/dialectes locaux ? (Il peut être utile de demander qui avait le mandat de le faire et si cela s'est fait réellement. Les administrations nationales en charge de ces questions ne traduisent souvent ces lois et politiques que dans les langues officielles. Les administrations nationales et locales peuvent traduire lorsqu'elles ont cette langue comme langue officielle, si la constitution du pays le permet. Dans le cas contraire, qui se chargera de la traduction dans les dialectes locaux ?)**
- 2. La loi/politique a-t-elle déjà été traduite en plans nationaux et/ou étatiques/provinciaux/locaux (de travail) ? Dans le cas d'une nouvelle loi/politique, cette traduction est-elle prévue dans la loi/politique ? Devrait-on procéder à la traduction même si cela n'est pas formellement prévu ?**
- 3. Les politiques et les plans de travail sont-ils distribués et discutés entre les départements (NDRM / Met Office/Ministère de l'environnement) ?**
- 4. Les acteurs étatiques et non étatiques concernés sont-ils informés de la politique par le biais des moyens de communication appropriés (assemblées publiques, brochures d'information, médias, etc.) ?**



BUDGET ET REDDITION DE COMPTES

Outre la distribution, l'appui budgétaire est l'un des principaux facteurs influant sur l'efficacité d'une politique. Les politiques qui, par exemple, stipulent que chaque village doit avoir un plan en cas de catastrophe, peuvent sembler très bonnes sur le papier, mais si les autorités locales ne disposent pas des fonds nécessaires pour réunir la communauté afin de concevoir un tel plan ou pour se procurer le matériel nécessaire à la protection du village, la politique reste simplement une politique.

- 1. Avez-vous accès aux informations sur le budget/les ressources humaines pour mettre en œuvre la politique ?**
- 2. En cas de loi/politique existante : L'Etat a-t-il alloué suffisamment de ressources humaines pour mettre en œuvre la loi/la politique ?**
- 3. Un budget sera-t-il alloué dans les budgets nationaux/régionaux/locaux pour financer la mise en œuvre de la politique ?**
- 4. Le budget alloué est-il suffisant pour mettre en œuvre les principaux objectifs de la politique ?**
- 5. Le budget prévoit-il des fonds pour suivre l'impact de la mise en œuvre de la politique sur les risques de catastrophe, les populations vulnérables et les services écosystémiques ?**
- 6. Des mesures de reddition de comptes sont-elles en place pour les responsables et les mécanismes de contrôle démocratiques (par exemple, au niveau national, au parlement, lors des consultations de la communauté au niveau local) pour vérifier la mise en œuvre de la politique ?**



SUIVI ET EXAMEN

Comment savons-nous qu'une politique est efficace ?

- 1. Des indicateurs sont-ils identifiés pour suivre l'impact/les résultats de la politique ?**
- 2. Organise-t-on des réunions régulières entre les ministères concernés pour discuter des progrès/de la mise en œuvre de la politique ?**
- 3. Un mécanisme est-il en place pour examiner les progrès des plans et budgets découlant de la politique et les résultats sont-ils accessibles au public ?**
- 4. Les communautés et les OSC sont-elles invitées à participer aux processus d'examen de la politique et/ou d'audience ?**
- 5. Les mécanismes de soutien et de planification sont-ils flexibles et adaptables à l'évolution des risques, des structures de gouvernance et des besoins futurs en matière de planification ?**
- 6. Un budget est-il alloué au suivi de l'impact de la mise en œuvre de la politique sur les risques de catastrophe, les populations vulnérables et les services écosystémiques ?**

3. Examen de la mise en œuvre des politiques

COMMENT LA LOI ET/OU LA POLITIQUE EST-ELLE MISE EN ŒUVRE ? QUELS EN SONT LES EFFETS ?



Cette partie du processus politique consiste à identifier l'efficacité de la politique. Répondre aux questions ci-dessous vous aidera à comprendre si la politique a été adoptée au niveau national pour résoudre les problèmes quotidiens des populations. Cette analyse devrait donner une vue d'ensemble de l'impact sur le terrain ainsi que des lacunes dans la mise en œuvre. L'évaluation du lieu où une politique/loi est mise en œuvre et de la manière dont elle n'est pas (encore) mise en œuvre fournit des preuves importantes pour le programme de dialogue afin d'améliorer la politique et sa mise en œuvre.

Lors de l'examen de la mise en œuvre de la politique, il est important de connaître l'environnement de la zone géographique ciblée. Souvent, vous aurez déjà des connaissances pertinentes, car PfR travaille dans la région, le paysage ou la communauté cible. Vous pouvez ensuite vous appuyer sur des études existantes telles que des évaluations de la vulnérabilité, des risques et des capacités, des enquêtes auprès des ménages, etc. réalisées au cours de la mise en œuvre de PfR. Celles-ci peuvent répondre à des questions contextuelles importantes telles que :

- Quels sont les principaux dangers dans cette zone (par exemple, sécheresse, inondations, conflits) ?
- Quels sont les facteurs sous-jacents qui transforment ces dangers en risques pour les communautés et les écosystèmes ?
- Y a-t-il une incidence accrue ou une incidence plus forte des aléas liés au climat (variabilité ou changement du climat) ?
- Quels groupes de la communauté sont plus vulnérables ? Qui sont les pauvres et les marginalisés et où se trouvent-ils ?
- Quelles sont leurs priorités de subsistance ?
- Quels sont les écosystèmes importants pour les priorités et les stratégies de subsistance des populations ?
- Quelle est la relation entre les stratégies de subsistance des populations et la gestion des ressources naturelles ?
- Quels sont les domaines de politiques pertinents pour les priorités et les stratégies de subsistance des population ?

Impliquer les responsables de la mise en œuvre des politiques

Pour pouvoir évaluer le niveau de mise en œuvre pratique de la politique, vous devez connaître la situation locale et impliquer les parties prenantes locales. Outre la connaissance de la politique, vous devrez également avoir un aperçu de la situation sur le terrain. Une méthode permettant d'obtenir une vue claire de cette situation peut être, par exemple, la fiche d'évaluation par les communautés, telle que développée par CARE, ou des outils similaires d'autres organisations. La boîte à outils Fiche d'évaluation par les communautés se trouve à l'adresse ci-après : http://www.care.org/sites/default/files/documents/FP-2013-CARE_CommunityScoreCardToolkit.pdf

Le manque de capacités techniques est l'un des défis souvent partagés par les responsables de la mise en œuvre des politiques. Ce manque de capacité limite la conformité. Les responsables de la mise en œuvre des politiques locales demandent souvent le soutien des agences au niveau national sur deux questions clés : la cohérence des politiques et l'amélioration de la conformité. En analysant la politique et en trouvant les domaines à améliorer, nous pouvons conseiller les responsables de la mise en œuvre de la politique sur ce qu'ils peuvent faire pour améliorer cette dernière⁷.

Questions clés liées à l'examen de la mise en œuvre et de l'impact des politiques



MISE EN ŒUVRE AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL

1. Décrit-elle quelles institutions sont responsables et en charge de la mise en œuvre de la politique (aux niveaux national, régional et local) ?
2. La politique facilite-t-elle l'élaboration de plans par les parties prenantes locales ?
3. La politique facilite-t-elle la mise en œuvre de plans par les parties prenantes locales ?
4. Quelles sont les lacunes importantes dans la mise en œuvre au niveau local ?



SENSIBILISATION AUX POLITIQUES AU NIVEAU LOCAL

1. Les pouvoirs publics locaux sont-ils au courant des politiques (nationales) existantes (liées à l'ACC, à la GRE, à la RRC) ?
2. Les OSC et les communautés sont-elles autorisées / capables de dialoguer sur la traduction des politiques nationales en plans locaux ?
3. Les leaders communautaires sont-ils capables d'identifier les liens entre les politiques (nationales) et les plans des communautés locales ?
4. Les OSC et les communautés sont-elles engagées dans la promotion de la reddition de comptes dans la mise en œuvre des politiques ?



PLANIFICATION ET BUDGETS AU NIVEAU LOCAL

1. Le budget désigné par les politiques nationales est-il décelable dans les plans et budgets des communautés locales ?
2. Quelle part de l'allocation budgétaire engagée au niveau national a atteint le niveau des districts et des municipalités sous forme de transferts financiers réels ?
3. Les groupes de femmes et les groupes vulnérables participent-ils activement à l'élaboration des plans de mise en œuvre locaux et à leur mise en œuvre/examen ?
4. Les membres de la communauté ont-ils accès aux plans et aux budgets de la communauté et ont-ils voix au processus de prise de décision de la communauté ?



IMPACT AU NIVEAU LOCAL

1. Existe-t-il des systèmes permettant de suivre l'impact local de la législation nationale (MEL) ?
2. Les membres de la communauté sont-ils en mesure de voir l'impact de la politique (telle que mise en œuvre au niveau local), et sont-ils en mesure d'exprimer leurs préoccupations concernant les politiques et leur influence sur leurs réalités quotidiennes ?
3. En conséquence de cette politique, les problèmes liés aux risques auxquels la communauté est confrontée ont-ils été résolus ?
4. En conséquence de cette politique, les communautés sont-elles mieux préparées aux catastrophes ?
5. En conséquence de cette politique, la communauté reconnaît-elle que l'impact des catastrophes a diminué ?
6. En conséquence de cette politique, la communauté se rétablit-elle plus rapidement en cas de catastrophe ?
7. En conséquence de cette politique, la politique a-t-elle amélioré les moyens de subsistance de la communauté ?

Liste des références



PLAIDOYER SUR LES POLITIQUES

Manuel de formation pour le plaidoyer en faveur de la gestion intégrée des risques, par Partners for Resilience (2019) disponible en ligne à l'adresse : <https://library.partnersforresilience.nl>

Ressources INTRAC (Centre international de formation et de recherche des ONG) : <https://www.intrac.org/resources/>

Cartographie des stratégies de plaidoyer - partie d'un nouveau tissu de pouvoir, de peuple et de politique : Guide d'action pour le plaidoyer et la participation citoyenne, par Lisa VeneKlasen et Valerie Miller (2007) : <https://justassociates.org/sites/justassociates.org/files/new-weave-eng-ch10-mapping-strategies.pdf>

DÉVELOPPEMENT DE CAPACITÉ DE PLAIDOYER

Renforcement des capacités de plaidoyer, par Chris Stalker avec Dale Sandberg (2011) : <https://www.intrac.org/wpcms/wp-content/uploads/2016/09/Praxis-Paper-25-Capacity-building-for-advocacy-Chris-Stalker-with-Dale-Sandberg.pdf>

LE CYCLE DES POLITIQUES

Évaluation dans le cadre d'un processus plus vaste : <https://www.policynl.ca/policydevelopment/pages/evaluation-larger-process.html>

POINTS D'APPUI FAVORABLES À UN ENGAGEMENT

Guide sur le processus législatif au Kenya, Commission de réforme du droit du Kenya, rédigé par la Commission de réforme du droit du Kenya (2015) : <http://www.klrc.go.ke/images/images/downloads/klrc-a-guide-to-the-legislative-process-in-kenya.pdf>

SOURCES DES QUESTIONS DE L'AIDE-MEMOIRE

Sur la gestion intégrée des risques, voir Partners for Resilience : la prochaine phase : <https://www.partnersforresilience.nl/en/about-us/our-vision-mission-and-approach>

Une approche paysagère de la réduction des risques de catastrophe en 7 étapes, par CARE et Wetlands International (2017) : disponible en ligne à l'adresse <https://library.partnersforresilience.nl>

Intégration des écosystèmes dans les pratiques de résilience, par Wetlands International : <https://library.partnersforresilience.nl>

Normes minimales pour la réduction des risques de catastrophe au niveau local, adaptées au climat, par le Centre du climat de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2012) : disponible en ligne à l'adresse <https://library.partnersforresilience.nl>

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES

Boîte à outils Fiche d'évaluation par les communautés, par CARE (2013) : http://www.care.org/sites/default/files/documents/FP-2013-CARE_CommunityScoreCardToolkit.pdf

Définitions et explication des politiques et des législations³

LÉGISLATION

La législation est une loi qui a été promulguée par une législature ou un autre organe directeur, ou le processus y conduisant. Avant qu'un texte de loi ne devienne loi, il peut être appelé un projet de loi et peut être désigné dans les grandes lignes comme un « texte de loi » tant qu'il reste à l'étude pour le distinguer des autres travaux. La législation peut avoir plusieurs objectifs : réglementer, autoriser, proscrire, fournir, sanctionner, accorder, déclarer ou restreindre. Dans le système de Westminster, un texte de loi primaire s'appelle loi du Parlement après son adoption. La législation est généralement proposée par un membre de l'assemblée législative, ou par l'exécutif, après quoi elle est débattue par les membres de l'assemblée législative et est souvent modifiée avant son adoption. La plupart des grandes législatures n'adoptent qu'une petite fraction des projets de loi proposés au cours d'une session donnée. La question de savoir si un projet de loi sera proposé et entrera en vigueur relève généralement des priorités législatives du gouvernement. La législation est considérée comme l'une des trois fonctions principales du gouvernement, qui sont souvent distinguées par la doctrine de la séparation des pouvoirs. Ceux qui ont le pouvoir formel de créer des lois sont appelés législateurs ; une branche judiciaire du gouvernement aura le pouvoir formel d'interpréter les lois ; l'exécutif du gouvernement ne peut agir que dans les limites des pouvoirs et des limites fixés par la loi.

³ *Le réseau Stands4 - Base de définitions en accès gratuit*

POLITIQUE

Une politique est un principe ou une règle pour guider les décisions et obtenir des résultats rationnels. Une politique est une déclaration d'intention et est implémentée en tant que procédure ou protocole. Le terme peut s'appliquer au gouvernement, aux organisations et groupes du secteur privé, ainsi qu'aux particuliers. Les décrets présidentiels, les politiques d'entreprise en matière de protection de la vie privée et les règles parlementaires sont tous des exemples de politique. La politique diffère des règles ou de la loi. Bien que la loi puisse imposer ou interdire des comportements, la politique oriente simplement les actions vers ceux qui sont le plus susceptibles d'atteindre le résultat souhaité.

ANNEX 1

ANALYSE RAPIDE DE POLITIQUE

Cette analyse rapide peut être utilisée, par exemple :

- Si vous êtes invité à une réunion de consultation sur les lois et les politiques et que vous souhaitez analyser le texte proposé ou le texte existant dans une perspective de GIR afin de pouvoir formuler des recommandations utiles, en les partageant déjà avec celles de votre réseau avant la réunion pour recueillir des appuis et/ou pour évoquer ces recommandations lors de la consultation.
- Si vous participez à un groupe de travail sectoriel et qu'un certain aspect d'une politique/loi est à l'ordre du jour de la réunion.
- Si vous rencontrez des représentants des pouvoirs publics locaux et que vous souhaitez discuter avec eux de la mise en œuvre d'une loi ou d'une politique donnée.

Annexe 1 : Bref aperçu des politiques

DOMAINE D'ANALYSE

❑ La loi ou politique comprend-elle une cartographie détaillée des risques et des dangers qu'elle aborde (géologie, climatologie, météorologie, conflits, tremblements de terre, etc.) présents dans le pays (ou les zones cibles), y compris les corrélations entre les dangers ?

❑ La politique est-elle enracinée sur des données et des informations climatologiques de qualité ?

❑ La politique est-elle basée sur une analyse des fonctions des écosystèmes et de leurs impacts sur les écosystèmes ? La politique évite-t-elle un impact négatif sur les services écosystémiques vitaux et la biodiversité ?

→ Votre expertise est un point de départ idéal pour un dialogue

→ Si les pouvoirs publics ne disposent pas de ces données ou ne les connaissent pas, il s'agit d'un bon point de départ pour une coopération permettant de soutenir la collecte de ces données et d'influencer la politique

COHÉRENCE DES POLITIQUES ET APPROCHE INTÉGRÉE

❑ Si la loi ou la politique est principalement une loi ou une politique de RRC, fait-elle référence aux aspects et impacts pertinents sur les écosystèmes et les changements climatiques ? (Par exemple, comment la gestion des écosystèmes peut être utilisée pour protéger les communautés.)

❑ S'il s'agit principalement d'une loi ou d'une politique relative aux écosystèmes ou aux changements climatiques, fait-elle référence aux aspects et impacts pertinents de la RRC ? (Par exemple, comment les changements climatiques peuvent-ils entraîner une fréquence plus élevée de risques liés au climat.)

❑ La loi/politique fait-elle référence à d'autres politiques pertinentes (en particulier celles relatives à la RRC, à la GRE, à l'ACC) ?

→ Le ministère responsable de l'élaboration ou de la révision des politiques/lois peut ne pas avoir une vaste expertise des liens avec d'autres domaines pertinents

→ L'expertise et les liens constituent un bon point de départ pour le dialogue et la facilitation, par exemple, une table ronde ou un atelier réunissant différentes expertises peut jouer un rôle très efficace pour Partners for Resilience

→ Il s'agit d'un point important d'implication car il offre la possibilité d'encourager la réflexion d'une manière plus intégrée et de dialoguer avec d'autres autorités sous différents ministères (pour encourager la réflexion en dehors des silos des ministères).

LES BESOINS DES GROUPES VULNÉRABLES ET MARGINALISÉS



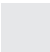
❑ La politique prend-elle en compte les différents besoins des différents groupes vulnérables en ce qui concerne les chocs et les stress, y compris le changement climatique (par exemple, ethnicité, genre, handicapés, groupes marginalisés, personnes âgées) ? Par exemple, existe-t-il des dispositions visant à garantir la participation de la communauté à la conception des plans en cas de catastrophe, prévoit-elle de stimuler/assurer la participation des femmes à ses mécanismes de gouvernance, garantit-elle que les systèmes d'alerte précoce tiennent compte des personnes handicapées ?

→ C'est un excellent point à aborder surtout si vous avez de l'expérience ou avez accès à l'expérience de groupes marginalisés.

→ Des témoignages de femmes, de personnes handicapées ou de personnes âgées décrivant une expérience récente dans laquelle elles ont rencontré un « point d'amélioration » de la politique peuvent constituer un soutien très important au plaidoyer. Par exemple, si une alarme météorologique n'a pas atteint une communauté éloignée à temps.

- ❑ Décrit-elle quelles institutions sont responsables et en charge de la mise en œuvre de la politique (aux niveaux national, régional et local) ?
- ❑ La loi/politique est-elle déjà traduite en plans nationaux et/ou étatiques/provinciaux/locaux (de travail), dans le cas d'une nouvelle loi/politique, cette traduction est-elle prévue dans la loi/politique ?
- ❑ Les membres de la communauté sont-ils en mesure de voir l'impact de la loi ou de la politique (telle que mise en œuvre au niveau local), et sont-ils en mesure d'exprimer leurs préoccupations concernant les politiques et comment la loi ou la politique influence-t-elle leurs réalités quotidiennes ?
- ❑ Un budget sera-t-il alloué dans les budgets nationaux/régionaux/locaux pour financer la mise en œuvre de la politique ?

LÉGENDE :

-  Domaine d'analyse
-  Question devant guider l'analyse
-  Pertinence de l'implication/plaidoyer

→ Si on ne sait pas exactement quelle institution a une certaine responsabilité, cela affaiblira mise en oeuvre de la loi/politique

→ Il est également essentiel et utile pour le plaidoyer de discuter de ces rôles avec les autorités au niveau du district ou de la localité.

→ Une loi/politique n'est souvent pas assez concrète pour donner aux autorités responsables de la mise en œuvre une idée précise de ce qui doit être fait. Dans de nombreux pays, les autorités locales ne sont pas suffisamment soutenues en termes de connaissances et d'expertise pour mettre en œuvre la politique/loi. La mobilisation de ce soutien au niveau national peut être un bon point d'appui favorable à un engagement.

→ La formulation de lignes directrices/plans d'action, en consultation avec les autorités responsables à différents niveaux ainsi que les OSC, peut être un excellent point d'appui favorable à un engagement dans la loi/politique et sa mise en œuvre.

→ La plupart des membres de la communauté ne connaissent pas la loi ou la politique, mais ils ont l'expérience la plus pertinente en ce qui concerne les effets, par exemple, de l'absence d'un système d'alerte précoce, d'un écosystème dégradé ou des effets du changement climatique. Ces expériences et ces voix constituent un apport très important pour le plaidoyer au niveau local mais aussi au niveau national pour donner une idée de la réalité sur le terrain aux décideurs qui sont souvent basés dans la capitale où la situation peut être très différente de celle d'autres régions du pays.

→ Un budget de mise en œuvre est crucial pour l'efficacité des lois et des politiques. Il faut également savoir comment ce budget sera distribué

→ Ce budget devrait également atteindre les autorités de district et locales responsables de la mise en œuvre de la politique. Soyez méticuleux au niveau des ressources financières !



PARTNERS FOR RESILIENCE

Working together on disasters, climate, ecosystems

#partnersforresilience

PARTNERSFORRESILIENCE.NL



The Netherlands
Red Cross



Climate
Centre



Wetlands
INTERNATIONAL